

BOURSE & IMPÔTS : GUIDE CLAIR (FR)

Module : Comprendre l'impact fiscal : Pourquoi l'impôt est votre premier partenaire



Bourse & Impôts : Guide Clair (FR)

Par Fusianima Expert

ÉDITIONS FUSIANIMA

[Lire la version interactive sur Fusianima.com](https://www.fusianima.com)

Table des matières

Chapitre 1 : Comprendre l'impact fiscal : Pourquoi l'impôt est votre premier partenaire	4
Chapitre 2 : Le Match des Comptes : Choisir entre PEA et Compte-Titres (CTO)	7
Chapitre 3 : La Flat Tax décryptée : Tout savoir sur le PFU à 30%	10
Chapitre 4 : Le PEA : Votre coffre-fort fiscal après 5 ans	13
Chapitre 5 : Dividendes : Optimiser la taxation de vos revenus passifs	16
Chapitre 6 : Plus-values de cession : Calculez vos gains comme un pro	19
Chapitre 7 : L'Investissement International : Éviter la double imposition	22
Chapitre 8 : ETF et OPCVM : La fiscalité simplifiée des fonds	25
Chapitre 9 : Immobilier en Bourse : La fiscalité des SIIC et SCPI	28
Chapitre 10 : Moins-values : Transformer vos pertes en avantages fiscaux	32
Chapitre 11 : Crypto-actifs : Déclarer ses actifs numériques sans erreur	36
Chapitre 12 : Le Guide Pratique de la Déclaration 2042	40
Chapitre 13 : Stratégies d'Expert : Optimisation et Transmission	43

Chapitre 1

Comprendre l'impact fiscal : Pourquoi l'impôt est votre premier partenaire

Module : Comprendre l'impact fiscal : Pourquoi l'impôt est votre premier partenaire

Investir en bourse sans comprendre la fiscalité, c'est comme essayer de remplir un seau percé. Avant même de choisir votre première action ou votre premier ETF, vous devez accepter une réalité simple : l'État est votre associé majoritaire par défaut sur vos gains.

Point 1 : Pourquoi considérer l'impôt comme un "partenaire" ?

Plutôt que de voir la fiscalité comme une punition, l'investisseur averti la considère comme un paramètre de gestion. Voici pourquoi ce changement de perspective est crucial :

- Il permet d'anticiper la trésorerie nécessaire pour payer ses dettes fiscales sans devoir vendre ses positions au mauvais moment.
- Il guide le choix de l'enveloppe fiscale (PEA, Assurance-Vie, Compte-Titres) pour optimiser la rentabilité.
- Il transforme une contrainte subie en une stratégie active de conservation du capital.

Point 2 : La différence entre rendement Brut et rendement Net

Le rendement brut est le chiffre flatteur que vous affiche votre courtier. Le rendement net est ce qui finit réellement dans votre poche pour payer votre loyer ou vos prochaines vacances.

- Le Rendement Brut : C'est la plus-value ou le dividende avant tout prélèvement (ex: une hausse de 10% de votre action).
- Les Prélèvements Sociaux : En France, ils s'élèvent généralement à 17,2% et sont prélevés sur presque tous les gains.
- L'Impôt sur le Revenu : Souvent intégré dans la Flat Tax (PFU) à 12,8%, portant le total des prélèvements à 30%.
- Le Rendement Net : C'est la seule métrique qui compte pour mesurer l'augmentation réelle de votre patrimoine.

Point 3 : L'impact dévastateur des taxes sur les intérêts composés

L'impôt agit comme un frein à friction sur la machine à intérêts composés. Si vous payez des impôts chaque année sur vos dividendes au lieu de les réinvestir intégralement, l'écart sur 20 ans est colossal.

- L'effet "boule de neige" : Normalement, vos intérêts génèrent eux-mêmes des intérêts.
- L'érosion fiscale : Chaque euro versé au fisc aujourd'hui est un euro qui ne travaillera plus jamais pour vous pendant les 10, 20 ou 30 prochaines années.
- Le report d'imposition : C'est le secret des riches. En utilisant des enveloppes comme le PEA, vous ne payez l'impôt que lorsque vous sortez l'argent, laissant le capital brut fructifier au maximum.

Point 4 : Psychologie de l'investisseur face au fisc

La peur de l'impôt provoque souvent des comportements irrationnels. Un bon investisseur doit apprendre à gérer ses émotions fiscales pour ne pas saboter sa performance :

- L'erreur de ne pas vendre : Ne pas prendre ses profits sur une action surévaluée "juste pour ne pas payer d'impôts" est un piège dangereux.
- L'erreur du crédit d'impôt : Acheter un mauvais produit financier (défiscalisation complexe) uniquement pour réduire ses impôts finit souvent par coûter plus cher en perte de capital.
- L'acceptation : Payer des impôts signifie que vous avez gagné de l'argent. C'est une excellente nouvelle en soi.

LE CONSEIL PRO : Ne laissez jamais la fiscalité dicter seule votre stratégie d'investissement, mais ne l'ignorez jamais. La règle d'or est de maximiser le rendement après impôts. Préférez systématiquement les enveloppes de capitalisation (comme le PEA) qui permettent de réinvestir les dividendes sans frottement fiscal immédiat.

Chapitre 2

Le Match des Comptes : Choisir entre PEA et Compte-Titres (CTO)

Le Match des Comptes : Choisir entre PEA et Compte-Titres (CTO)

Pour investir en Bourse, vous avez besoin d'une "enveloppe" fiscale. En France, deux options principales s'offrent à vous : le Plan d'Épargne en Actions (PEA) et le Compte-Titres Ordinaire (CTO). Bien qu'ils permettent tous deux d'acheter des actions, leurs règles du jeu sont radicalement différentes.

Point 1 : Le PEA, le champion de la fiscalité française

Le PEA est un produit d'épargne réglementé qui offre un avantage fiscal massif en échange de certaines contraintes géographiques et de durée.

- L'avantage fiscal : Après 5 ans de détention, vos gains (plus-values et dividendes) sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu. Vous ne payez que les prélèvements sociaux (17,2 %).
- Le plafond : Les versements sont limités à 150 000 € par personne (300 000 € pour un couple). Attention, ce plafond concerne les versements, pas la valeur totale du compte qui peut grimper au-delà grâce à vos gains.
- L'univers d'investissement : Il est restreint. Vous pouvez acheter des actions d'entreprises ayant leur siège dans l'Union Européenne ou l'Espace Économique Européen.
- Astuce : Il est possible d'investir dans le monde entier (USA, Asie) via le PEA en utilisant des ETF (trackers) synthétiques éligibles.

Point 2 : Le Compte-Titres (CTO), la liberté sans frontières

Le CTO est l'enveloppe la plus souple. C'est l'outil standard utilisé par les investisseurs qui souhaitent une liberté totale.

- **Univers illimité** : Vous pouvez acheter des actions du monde entier (Apple, Tesla, Nintendo), des obligations, des produits dérivés, des matières premières ou des métaux précieux.
- **Aucun plafond** : Vous pouvez verser 100 € comme 10 millions d'euros ; il n'y a aucune limite légale.
- **Disponibilité** : Vous pouvez retirer votre argent à tout moment sans que cela n'entraîne la clôture du compte (contrairement au PEA avant 5 ans).
- **Fiscalité** : Les gains sont soumis à la Flat Tax (PFU) de 30 % (12,8 % d'impôt et 17,2 % de prélèvements sociaux) dès le premier euro de gain réalisé.

Point 3 : Le Calendrier Fiscal : Quand passer à la caisse ?

C'est ici que se joue la stratégie de l'investisseur sur le long terme.

- **Sur le CTO** : C'est un calendrier annuel. Chaque année, si vous vendez des titres avec une plus-value ou si vous recevez des dividendes, vous devez les déclarer et payer l'impôt l'année suivante.
- **Sur le PEA** : C'est un calendrier au retrait. Tant que l'argent reste à l'intérieur de l'enveloppe (même si vous vendez une action pour en acheter une autre), vous ne payez aucun impôt. Cela permet de réinvestir 100 % de vos gains sans "frottement fiscal".

Point 4 : Comparatif des contraintes de retrait

Le choix dépend aussi de votre besoin de liquidité à court terme.

- Retrait avant 5 ans sur PEA : Entraîne la clôture automatique du plan et la perte des avantages fiscaux (sauf cas exceptionnels).
- Retrait après 5 ans sur PEA : Vous retirez ce que vous voulez, quand vous voulez, et le plan reste ouvert pour de futurs investissements.
- Retrait sur CTO : Toujours possible, sans impact sur l'existence du compte, mais déclenche l'imposition sur la part de plus-value retirée.

Point 5 : Synthèse pour faire votre choix

Voici comment décider en fonction de votre profil :

- Choisissez le PEA si : Vous investissez pour le long terme (5 ans+), vous visez la zone Europe et vous voulez maximiser votre rendement net en payant le moins d'impôts possible.
- Choisissez le CTO si : Vous avez déjà atteint le plafond du PEA, vous voulez investir sur des titres vifs américains, ou vous avez besoin d'une liberté totale de mouvement sans contrainte de durée.

LE CONSEIL PRO : Ne choisissez pas, combinez ! La stratégie idéale consiste souvent à ouvrir un PEA le plus tôt possible pour "prendre date" (déclencher le compteur des 5 ans), même avec un versement minime. Utilisez le PEA comme socle principal pour vos investissements long terme et gardez un CTO pour vos "coups de cœur" sur les marchés internationaux ou les secteurs non éligibles au PEA.

Chapitre 3

La Flat Tax décryptée : Tout savoir sur le PFU à 30%

La Flat Tax décryptée : Tout savoir sur le PFU à 30 %

Depuis 2018, la fiscalité des revenus du capital en France a été simplifiée par la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), plus connu sous le nom de Flat Tax. Ce mécanisme permet de connaître à l'avance le taux d'imposition de vos gains, quel que soit votre niveau de revenu.

Point Clé 1 : Comprendre la composition des 30 %

Le PFU n'est pas un impôt unique, mais une combinaison de deux prélèvements distincts qui sont collectés simultanément :

- 12,8 % au titre de l'Impôt sur le Revenu (IR) : C'est la part fiscale fixe, qui remplace le barème progressif classique.
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux : Cette part finance la protection sociale (CSG, CRDS et prélèvement de solidarité).
- Total = 30 % : Ce taux s'applique sur le montant brut de vos gains (plus-values ou dividendes).

Point Clé 2 : Les revenus concernés par la Flat Tax

La Flat Tax s'applique par défaut à la majorité des revenus financiers générés par les particuliers :

- Les dividendes : Les revenus versés par les entreprises dont vous détenez des actions.

- Les plus-values de cession : Les gains réalisés lorsque vous vendez des titres (actions, obligations, OPCVM) plus cher que vous ne les avez achetés.
- Les produits de placement à taux fixe : Intérêts des livrets fiscalisés, des livrets d'épargne logement (LEL) ou des plans d'épargne logement (PEL) de plus de 12 ans.
- L'Assurance-Vie : Pour les versements effectués après le 27 septembre 2017 (sous certaines conditions de durée).

Point Clé 3 : L'alternative du barème progressif

Le PFU est le mode d'imposition par défaut, mais il n'est pas obligatoire. Vous pouvez choisir de renoncer aux 30 % pour être imposé selon votre tranche marginale d'imposition (TMI) :

- L'option globale : Si vous choisissez le barème progressif, cette option s'applique à l'ensemble de vos revenus du capital. Vous ne pouvez pas panacher (PFU pour les dividendes et barème pour les plus-values).
- L'abattement de 40 % : En choisissant le barème, vous conservez l'abattement de 40 % sur les dividendes perçus, ce qui n'est pas possible avec le PFU.
- La CSG déductible : Une partie de la CSG (6,8 %) est déductible de votre revenu imposable l'année suivante uniquement si vous choisissez le barème progressif.

Point Clé 4 : Comment choisir la meilleure option ?

Le choix dépend directement de votre tranche d'imposition globale. Voici les situations types :

- Si vous êtes non-imposable (TMI à 0 %) : Vous avez presque toujours intérêt à opter pour le barème progressif afin de ne payer que les 17,2 % de prélèvements sociaux.
- Si votre TMI est de 11 % : Le barème progressif est souvent plus avantageux,

surtout grâce à l'abattement sur les dividendes et la CSG déductible.

- Si votre TMI est de 30 %, 41 % ou 45 % : La Flat Tax à 30 % est mathématiquement votre meilleure option pour limiter l'imposition.

Point Clé 5 : Les démarches lors de la déclaration

La gestion de la Flat Tax se fait en deux temps dans votre calendrier fiscal :

- Le prélèvement à la source : Pour les dividendes et intérêts, l'établissement financier prélève généralement les 30 % au moment du versement.

- La régularisation : Lors de votre déclaration de revenus annuelle, vous confirmez l'application du PFU ou vous cochez la case 2OP pour demander l'imposition au barème progressif.

- L'ajustement : Le fisc calcule alors si vous avez trop payé (remboursement) ou s'il reste un solde à régler.

LE CONSEIL PRO : Ne cochez pas la case 2OP au hasard ! Avant de valider votre déclaration en ligne, utilisez le simulateur intégré du site impots.gouv.fr. Testez votre déclaration "avec" et "sans" la case 2OP cochée. Le système vous indiquera en temps réel l'option la plus économique pour votre foyer fiscal.

Chapitre 4

Le PEA : Votre coffre-fort fiscal après 5 ans

Module : Le PEA, votre coffre-fort fiscal après 5 ans

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) est l'outil de référence pour tout investisseur résidant en France. Son principal atout réside dans sa bulle fiscale qui protège vos gains du fisc sur le long terme.

Étape 1 : Comprendre le fonctionnement de l'exonération

- La règle d'or : Après 5 ans de détention, vos plus-values et vos dividendes sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu.
- Le reste à charge : Vous restez uniquement redevable des prélèvements sociaux, dont le taux actuel est de 17,2 %.
- L'avantage comparatif : Contrairement au Compte-Titres Ordinaire (CTO) taxé à 30 % (Flat Tax), le PEA vous permet de conserver une part bien plus importante de vos gains.
- Pas d'impôt immédiat : Tant que l'argent reste à l'intérieur du PEA, aucun impôt n'est dû, même si vous vendez des actions pour en acheter d'autres.

Étape 2 : Gérer les retraits selon l'âge du plan

- Retrait avant 5 ans : Toute sortie d'argent entraîne la clôture automatique du plan (sauf cas de force majeure). Le gain net est alors taxé à 30 %.
- Retrait après 5 ans : Vous pouvez effectuer des retraits partiels sans que cela n'entraîne la fermeture du PEA.

- Nouveaux versements : Depuis la loi PACTE, un retrait après 5 ans n'interdit plus d'effectuer de nouveaux versements ultérieurs, dans la limite du plafond de 150 000 €.

Étape 3 : Stratégie de la "Prise de date"

- Le déclencheur : C'est la date du premier versement (et non la date d'ouverture du compte s'il reste vide) qui fait démarrer le compteur fiscal des 5 ans.

- L'astuce préventive : Il est recommandé d'ouvrir un PEA le plus tôt possible, même avec le montant minimum (souvent 10 €), pour "bloquer" la date.

- Anticipation : En ouvrant votre PEA aujourd'hui, vous vous assurez une liberté totale de retrait optimisée fiscalement dans 5 ans, même si vous n'investissez de grosses sommes que plus tard.

Étape 4 : Le cas particulier du PEA-PME

- Objectif : Ce plan est dédié au financement des petites et moyennes entreprises et des ETI européennes.

- Cumul des plafonds : Vous pouvez cumuler un PEA classique et un PEA-PME. Le plafond du PEA-PME est de 225 000 €.

- Limite globale : Attention, si vous détenez les deux plans, la somme totale versée sur l'ensemble de vos PEA ne peut pas dépasser 225 000 €.

- Même fiscalité : Le PEA-PME bénéficie exactement de la même exonération d'impôt après 5 ans que le PEA classique.

*LE CONSEIL PRO : Utilisez le PEA comme un moteur à intérêts composés.
Puisque les dividendes ne sont pas taxés lorsqu'ils sont versés dans la poche
"espèces" du PEA, réinvestissez-les immédiatement. Sur 10 ou 15 ans, l'absence
de frottement fiscal sur les dividendes génère une différence de performance
colossale par rapport à un compte ordinaire.*

Chapitre 5

Dividendes : Optimiser la taxation de vos revenus passifs

Dividendes : Optimiser la taxation de vos revenus passifs

Percevoir des dividendes est une excellente stratégie pour générer des revenus réguliers. Cependant, pour maximiser votre rendement net, il est essentiel de comprendre comment ces gains sont taxés par l'administration fiscale française.

Étape 1 : Comprendre le mécanisme du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)

Depuis 2018, la règle par défaut pour l'imposition des dividendes est la Flat Tax ou Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU). Ce prélèvement s'élève à un taux global de 30 %.

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu.
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux (CSG, CRDS).
- Le calcul s'effectue sur le montant brut des dividendes perçus.
- Ce système permet de connaître immédiatement votre fiscalité sans dépendre de votre tranche marginale d'imposition (TMI).

Étape 2 : Le prélèvement à la source par l'établissement financier

Contrairement aux salaires, vous n'avez généralement pas à envoyer d'argent manuellement au fisc lors de la perception de vos dividendes.

- Votre courtier ou votre banque joue le rôle de collecteur d'impôts.
- Lorsqu'une entreprise verse un dividende, l'établissement financier retient

directement les 30 % avant de verser le solde sur votre compte espèces.

- Ce montant retenu est considéré comme un acompte d'impôt pour l'année suivante.
- L'établissement transmet également un Imprimé Fiscal Unique (IFU) qui récapitule vos gains pour faciliter votre déclaration annuelle.

Étape 3 : Demander la dispense d'acompte de 12,8 %

Si votre revenu fiscal de référence est modéré, vous pouvez éviter de "prêter" de l'argent à l'État pendant un an en demandant une dispense d'acompte de la part forfaitaire de l'impôt (les 12,8 %).

- Condition de ressources : Votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) de l'avant-dernière année doit être inférieur à 50 000 € (célibataire) ou 75 000 € (couple marié/pacsé).
- Effet de la dispense : Seuls les 17,2 % de prélèvements sociaux seront prélevés à la source. Les 12,8 % seront régularisés lors de votre déclaration d'impôts finale.
- Échéance impérative : Vous devez envoyer une attestation sur l'honneur à votre courtier avant le 30 novembre de l'année N pour une application l'année N+1.
- Attention : Cette dispense ne vous exonère pas de l'impôt, elle décale simplement le moment du paiement.

Étape 4 : Déclarer vos revenus de capitaux mobiliers

Même si le prélèvement est automatique, vous devez vérifier et valider ces revenus lors de votre déclaration annuelle (formulaire 2042).

- Case 2DC : Vérifiez que le montant brut de vos dividendes y figure bien.
- Case 2BH : Elle correspond aux revenus ayant déjà supporté les prélèvements sociaux sans CSG déductible.

- Case 2CK : C'est ici qu'apparaît l'acompte de 12,8 % déjà payé à la source (pour qu'il soit déduit de votre impôt final).

- L'option pour le barème progressif (Case 2OP) : Si vous êtes peu ou pas imposable, vous pouvez cocher la case 2OP. Vos dividendes seront alors taxés selon votre tranche d'imposition (0 %, 11 %, etc.) après un abattement de 40 %, ce qui peut être bien plus avantageux que les 12,8 % du PFU.

LE CONSEIL PRO : Ne négligez jamais de simuler l'option pour le barème progressif (Case 2OP) si votre Tranche Marginale d'Imposition (TMI) est de 0 % ou 11 %. Grâce à l'abattement de 40 % sur les dividendes, vous pourriez non seulement ne pas payer d'impôt sur vos revenus passifs, mais même obtenir un remboursement de l'acompte de 12,8 % prélevé par votre courtier durant l'année !

Chapitre 6

Plus-values de cession : Calculez vos gains comme un pro

Module : Plus-values de cession : Calculez vos gains comme un pro

Vendre ses actions avec profit est l'objectif de tout investisseur. Cependant, pour le fisc, ce qui compte n'est pas le montant total de la vente, mais la plus-value nette. Ce module vous apprend à calculer précisément ce gain en intégrant les règles fiscales françaises.

Étape 1 : Comprendre la règle du Prix Moyen Pondéré (PMP)

Si vous avez acheté des actions d'une même société à des dates et des prix différents, vous ne pouvez pas choisir quelle action vous revendez. La fiscalité impose la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP).

- Le PMP représente la moyenne des prix d'achat de tous vos titres d'une même ligne.
- Chaque nouvel achat recalcule cette moyenne.
- Exemple : Vous achetez 10 actions à 100 €, puis 10 actions à 120 €. Votre PMP est de 110 € $[(1000 + 1200) / 20]$.
- C'est ce montant de 110 € qui servira de base pour calculer votre gain lors de la revente, peu importe l'ordre des achats.

Étape 2 : Déduire les frais de courtage

Bonne nouvelle : l'administration fiscale vous autorise à déduire les frais liés à vos opérations pour réduire votre impôt.

- Frais d'acquisition : Ils s'ajoutent au prix d'achat. Si vous achetez pour 1 000 € d'actions avec 5 € de frais, votre prix de revient est de 1 005 €.

- Frais de cession : Ils viennent en déduction du prix de vente. Si vous vendez pour 1 500 € avec 10 € de frais, votre prix de vente retenu sera de 1 490 €.

- Impact : Ces frais réduisent mécaniquement votre plus-value imposable et donc le montant de votre taxe.

Étape 3 : Calculer la plus-value nette imposable

Le calcul final suit une logique arithmétique simple mais rigoureuse pour aboutir au montant net à déclarer.

- Calculer le Prix de Cession Net : Prix de vente total - Frais de courtage de vente.

- Calculer le Prix d'Acquisition Global : (Nombre de titres vendus x PMP) + Frais de courtage d'achat proratisés.

- Soustraire le second du premier : Plus-value = Prix de Cession Net - Prix d'Acquisition Global.

Étape 4 : Prendre en compte la durée de détention (Anciens titres)

Depuis l'arrivée de la Flat Tax (Prélèvement Forfaitaire Unique), la durée de détention n'a plus d'impact pour la majorité des titres. Cependant, une exception majeure existe :

- Cela concerne uniquement les titres achetés avant le 1er janvier 2018.

- Vous devez avoir opté pour le barème progressif de l'impôt (et non la Flat Tax).

- Abattement de droit commun : 50 % de réduction sur la plus-value pour une détention entre 2 et 8 ans, et 65 % au-delà de 8 ans.

- Attention : Ces abattements ne s'appliquent pas aux prélèvements sociaux (17,2 %), qui restent dus sur la totalité du gain.

LE CONSEIL PRO : Ne jetez jamais vos avis d'opérés (justificatifs d'achat). En cas de contrôle fiscal, c'est à vous de prouver le PMP et les frais déduits. L'idéal est de tenir un simple tableau Excel qui récapitule vos achats, vos ventes et les frais associés pour chaque ligne de votre portefeuille.

Chapitre 7

L'Investissement International : Éviter la double imposition

Module : L'Investissement International : Éviter la double imposition

Investir sur des marchés étrangers comme Wall Street ou les bourses européennes est une excellente stratégie pour diversifier votre portefeuille. Cependant, sans une bonne préparation, vos gains peuvent être grignotés par une double taxation : une fois dans le pays d'origine de l'action, et une seconde fois en France.

Ce module vous explique comment utiliser les mécanismes légaux pour protéger vos rendements internationaux.

1. Comprendre le mécanisme de la Retenue à la Source

Lorsqu'une entreprise étrangère vous verse un dividende, l'État où siège cette entreprise prélève souvent un impôt avant même que l'argent n'arrive sur votre compte. C'est ce qu'on appelle la retenue à la source.

Les points clés à retenir :

- Chaque pays applique son propre taux (ex: 30% aux USA par défaut, 26,375% en Allemagne).
- Sans intervention de votre part, vous risquez de payer cet impôt étranger + la Flat Tax française de 30%.
- Les conventions fiscales internationales existent pour limiter ce cumul et fixer des plafonds de taxation.

2. Le Formulaire W-8BEN : Indispensable pour les USA

Si vous achetez des actions américaines (Apple, Coca-Cola, etc.), les États-Unis prélèvent par défaut 30% sur vos dividendes. Grâce à la convention fiscale franco-américaine, vous pouvez réduire ce taux.

Comment procéder :

- Remplir le formulaire W-8BEN : C'est un document où vous déclarez votre résidence fiscale en France.
- Réduction immédiate : Une fois validé, votre retenue à la source passe de 30% à 15%.
- Validité : Ce document est généralement valable 3 ans. Pensez à le renouveler avant expiration.
- Accessibilité : La plupart des courtiers en ligne modernes (Degiro, Interactive Brokers, Bourse Direct) permettent de le remplir numériquement en quelques clics.

3. Le Crédit d'Impôt pour Impôt Étranger

Pour éviter que vous ne payiez deux fois, le fisc français vous accorde un crédit d'impôt équivalent à la part de l'impôt déjà payé à l'étranger (dans la limite des taux prévus par les conventions).

Le fonctionnement pratique :

- Déclaration 2047 : Vous devez déclarer vos revenus encaissés à l'étranger sur ce formulaire annexe.
- Report sur la 2042 : Le montant est ensuite reporté sur votre déclaration de revenus principale.
- Imputation : Si vous avez payé 15% de retenue aux USA, la France déduira ces 15% du montant total de vos impôts dus en France.

- Résultat : Vous ne subissez pas de surcoût fiscal par rapport à un investissement en France.

4. Les spécificités selon le type de compte

L'impact de la fiscalité internationale varie selon l'enveloppe fiscale que vous utilisez.

Comparatif des supports :

- Compte-Titres Ordinaire (CTO) : C'est le support idéal pour l'international. Les conventions fiscales s'y appliquent pleinement et vous récupérez vos crédits d'impôt.

- PEA (Plan d'Épargne en Actions) : Limité à l'Europe. Attention, les retenues à la source étrangères (ex: précompte allemand ou italien) sont souvent perdues car le PEA est une enveloppe fermée qui ne permet pas de récupérer de crédit d'impôt externe.

- Assurance-Vie : La gestion est simplifiée car l'assureur s'occupe de tout, mais les frais de gestion peuvent impacter le rendement net.

LE CONSEIL PRO : Avant d'ouvrir un compte chez un courtier pour acheter des actions américaines, vérifiez systématiquement s'il prend en charge le formulaire W-8BEN. Certains courtiers "low-cost" ne le font pas, ce qui vous fait perdre automatiquement 15% de rendement sur vos dividendes US dès le départ. C'est un détail qui coûte bien plus cher que quelques euros de commissions de transaction !

Chapitre 8

ETF et OPCVM : La fiscalité simplifiée des fonds

ETF et OPCVM : La fiscalité simplifiée des fonds

Investir dans des fonds comme les ETF (Exchange Traded Funds) ou les OPCVM classiques est une stratégie efficace pour diversifier son patrimoine. Cependant, la manière dont ces fonds gèrent leurs revenus impacte directement votre pression fiscale.

Point Clé 1 : Capitalisation vs Distribution, le choix stratégique

Il existe deux manières pour un fonds de traiter les dividendes versés par les entreprises qu'il détient. Ce choix détermine quand et comment vous serez imposé.

- Les fonds de Capitalisation (C) : Les dividendes sont automatiquement réinvestis dans le fonds. Vous ne percevez pas d'argent sur votre compte, la valeur de votre part augmente simplement.

- Avantage fiscal : Aucune imposition tant que vous ne vendez pas vos parts. Vous profitez de l'effet des intérêts composés sans "fuite" fiscale annuelle.

- Les fonds de Distribution (D) : Les dividendes vous sont versés régulièrement (trimestriellement ou annuellement) sur votre compte espèces.

- Inconvénient fiscal : Chaque versement est considéré comme un revenu d'activité financière. Dans un Compte-Titres Ordinaire (CTO), ils sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 % dès leur réception.

Point Clé 2 : L'éligibilité au PEA via la réplique synthétique

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) est normalement réservé aux actions d'entreprises ayant leur siège dans l'Union Européenne. Pourtant, il est possible d'y loger du S&P 500 (USA) ou du MSCI World grâce à une ingénierie spécifique.

- La Réplication Physique : Le fonds achète réellement les actions de l'indice. Si l'indice est américain, le fonds n'est pas éligible au PEA.

- La Réplication Synthétique (Swap) : Le fonds détient un panier d'actions européennes éligibles, mais passe un contrat financier (un "swap") avec une banque pour échanger la performance de ces actions contre celle d'un indice étranger.

- L'avantage majeur : Cela vous permet de diversifier votre portefeuille hors Europe tout en bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu du PEA après 5 ans de détention.

Point Clé 3 : Les avantages fiscaux propres aux Trackers (ETF)

Au-delà de l'enveloppe fiscale (PEA ou Assurance-vie), les ETF présentent des caractéristiques qui optimisent naturellement votre fiscalité par rapport aux fonds gérés activement.

- Faible rotation des actifs : Contrairement à un gestionnaire actif qui achète et vend souvent (générant des frais et des événements fiscaux internes), l'ETF suit passivement un indice. Cela réduit les coûts de transaction cachés.

- Transparence des frais : Les frais de gestion des ETF sont en moyenne 5 à 10 fois inférieurs aux fonds classiques. Moins de frais signifie une base taxable qui travaille plus efficacement pour votre rendement net.

- Optimisation des prélèvements à la source : Certains ETF domiciliés dans des pays fiscalement avantageux (comme l'Irlande ou le Luxembourg) bénéficient de conventions fiscales réduisant les retenues à la source sur les dividendes étrangers.

Point Clé 4 : Récapitulatif de la fiscalité selon l'enveloppe

Le choix du support est le dernier levier pour simplifier ou réduire vos impôts sur les fonds :

- Dans un PEA : 0 % d'impôt sur les plus-values et dividendes (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) après 5 ans.
- Dans une Assurance-Vie : Imposition uniquement en cas de retrait (rachat), avec un abattement annuel après 8 ans de détention.
- Dans un Compte-Titres (CTO) : Application systématique de la Flat Tax de 30 % sur les gains réalisés et les dividendes perçus.

LE CONSEIL PRO : Pour maximiser la croissance de votre patrimoine sur le long terme, privilégiez systématiquement les ETF de capitalisation au sein d'un PEA. Vous cumulerez ainsi trois avantages : l'absence d'imposition immédiate des dividendes, la puissance des intérêts composés et l'exonération fiscale du PEA après 5 ans.

Chapitre 9

Immobilier en Bourse : La fiscalité des SIIC et SCPI

L'immobilier en Bourse : La fiscalité des SIIC et SCPI

Investir dans l'immobilier via la Bourse (souvent appelé "pierre-papier") offre une liquidité précieuse, mais le fisc traite ces placements de manière très spécifique. Comprendre ces règles est essentiel pour ne pas voir son rendement grignoté par une fiscalité mal anticipée.

Les SIIC : Les foncières cotées et le compte-titres

Le fonctionnement des SIIC

- Les SIIC (Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées) sont des entreprises comme Unibail-Rodamco-Westfield ou Klépierre.
- Elles bénéficient d'une exonération d'impôt sur les sociétés à condition de reverser l'essentiel de leurs bénéfices aux actionnaires.
- En contrepartie de cet avantage fiscal au niveau de la société, l'épargnant subit une fiscalité stricte.

L'exclusion définitive du PEA

- Depuis 2011, il est interdit de loger des titres SIIC dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions).
- Si vous détenez des SIIC, vous devez obligatoirement utiliser un Compte-Titres Ordinaire (CTO).

- Cette exclusion vise à éviter le "double avantage fiscal" (exonération pour la société et pour l'actionnaire).

La taxation des dividendes en CTO

- Par défaut, les dividendes sont soumis à la Flat Tax de 30 % (Prélèvement Forfaitaire Unique).

- Cette taxe se décompose en 12,8 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

- Vous pouvez aussi opter pour le barème progressif de l'impôt si cela est plus avantageux pour votre tranche marginale d'imposition (TMI).

SCPI et Revenus fonciers : Un régime à part

La nature des revenus perçus

Contrairement aux SIIC qui versent des dividendes financiers, les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) détenues en direct génèrent généralement des revenus fonciers.

Une fiscalité potentiellement lourde

- Les revenus fonciers sont imposés selon votre tranche marginale d'imposition (TMI) : 0 %, 11 %, 30 %, 41 % ou 45 %.

- À cela s'ajoutent systématiquement les prélèvements sociaux de 17,2 %.

- Pour un contribuable dans la tranche à 30 %, la pression fiscale totale s'élève donc à 47,2 %.

Le choc des fiscalités : Revenus Financiers vs Revenus Fonciers

Comparaison des deux mondes

- Revenus financiers (SIIC) : Plafonnés à 30 % grâce à la Flat Tax. C'est souvent le choix le plus efficace pour les investisseurs fortement imposés.
- Revenus fonciers (SCPI) : Peuvent dépasser les 60 % de taxation totale pour les plus hauts revenus.
- Optimisation : Les SCPI peuvent être logées dans une assurance-vie pour transformer les revenus fonciers en fiscalité de l'assurance-vie, bien plus douce.

L'impact de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)

La règle de transparence

- Même si vos titres sont détenus sur un compte financier, le fisc considère qu'il s'agit d'immobilier.
- La valeur de vos SIIC et de vos SCPI entre dans l'assiette taxable de l'IFI si votre patrimoine immobilier net dépasse 1,3 million d'euros.

Ce qu'il faut déclarer chaque année

- Pour les SIIC : Vous devez déclarer la quote-part immobilière de la société (souvent proche de 100 %).
- Pour les SCPI : La société de gestion publie chaque année la valeur de retrait à déclarer à l'administration fiscale.
- Attention : Les titres détenus via une assurance-vie n'échappent pas à l'IFI ; ils doivent également être déclarés au prorata de leur composante immobilière.

LE CONSEIL PRO : Si vous avez une TMI (Tranche Marginale d'Imposition) élevée (30 % ou plus), privilégiez les SIIC en Compte-Titres pour bénéficier du plafonnement de la Flat Tax à 30 %. Si vous tenez absolument aux SCPI, ne les détenez jamais "en direct" mais logez-les au sein d'un contrat d'assurance-vie pour neutraliser la fiscalité des revenus fonciers.

Chapitre 10

Moins-values : Transformer vos pertes en avantages fiscaux

Moins-values : Transformer vos pertes en avantages fiscaux

En bourse, perdre de l'argent n'est jamais agréable. Pourtant, sur le plan fiscal, une moins-value peut devenir un outil puissant pour réduire votre facture d'impôts globale. Voici comment transformer vos "mauvais investissements" en économies réelles.

Comprendre le mécanisme de compensation

Le fisc français vous permet de ne payer des impôts que sur votre gain réel. C'est le principe de la compensation.

Point Clé 1 : Le calcul de la base imposable

- Faites la somme de vos plus-values (vos gains) de l'année.
- Soustrayez vos moins-values (vos pertes) réalisées au cours de la même année.
- L'impôt (PFU de 30 % ou barème progressif) ne s'applique que sur le solde positif.
- Si le résultat est négatif, vous ne payez aucun impôt sur vos gains boursiers de l'année.

Point Clé 2 : Le périmètre de compensation

- La compensation fonctionne entre différents établissements bancaires.
- Elle s'applique entre différentes classes d'actifs (actions, obligations, OPCVM, etc.).

- Attention : Les pertes sur un PEA ne peuvent généralement être compensées qu'avec des gains à l'intérieur du PEA (sauf en cas de clôture du plan).

Le report des moins-values sur 10 ans

Si vos pertes de l'année sont supérieures à vos gains, l'excédent n'est pas perdu. Il constitue une réserve fiscale pour le futur.

Étape 1 : Enregistrer la perte

- La moins-value est officiellement constatée lors de la revente effective des titres.
- Une perte latente (une action qui a baissé mais que vous détenez encore) ne compte pas fiscalement.

Étape 2 : Le report chronologique

- Le surplus de moins-value est reportable pendant 10 ans.
- Chaque année, vous devez imputer vos pertes les plus anciennes sur vos nouveaux gains.
- L'administration fiscale suit ce "stock" de pertes via votre déclaration 2042-C.

Stratégies de "Tax-Loss Harvesting" (Récolte de pertes)

Cette stratégie consiste à vendre volontairement des positions en perte avant la fin de l'année civile pour réduire l'impôt dû sur vos gains réalisés.

Étape 1 : L'inventaire de fin d'année

- Analysez votre portefeuille en novembre ou décembre.
- Identifiez les lignes qui sont en perte latente et dont les perspectives de rebond sont faibles.

Étape 2 : L'exécution de la vente

- Vendez vos titres en perte pour matérialiser la moins-value.
- Le montant de cette vente viendra directement gommer les gains que vous avez déjà encaissés durant l'année.

Étape 3 : Le rachat stratégique

- Si vous croyez toujours au secteur, vous pouvez racheter les titres immédiatement après (ou acheter un actif similaire).
- Objectif : Vous gardez votre exposition au marché tout en ayant "récupéré" un avantage fiscal.

Déclarer correctement pour ne rien perdre

La gestion des moins-values nécessite une rigueur administrative lors de votre déclaration de revenus.

Les formulaires indispensables

- L'imprimé 2561 (IFU) : Envoyé par votre banque, il récapitule vos gains et pertes.
- Le formulaire 2074 : Utile si vous avez des calculs complexes ou des banques à l'étranger.
- La déclaration 2042 : Pour reporter le solde final dans les cases 3VG (gains) ou 3VH (pertes).

LE CONSEIL PRO : Ne vendez jamais un bon actif uniquement pour des raisons fiscales. Cependant, si vous hésitez à vous séparer d'une "ligne pourrie" dans votre portefeuille, profitez d'une année où vous avez réalisé de gros gains pour le faire. Cela permet de "nettoyer" votre portefeuille gratuitement, car le fisc finance indirectement une partie de votre perte en réduisant votre impôt.

Chapitre 11

Crypto-actifs : Déclarer ses actifs numériques sans erreur

Crypto-actifs : Déclarer ses actifs numériques sans erreur

Depuis 2019, la fiscalité des actifs numériques (Bitcoin, Ethereum, Stablecoins, NFT...) est strictement encadrée en France. Ce module vous guide pas à pas pour comprendre vos obligations et éviter les erreurs de calcul.

Étape 1 : Comprendre le régime fiscal en vigueur

Par défaut, les gains issus des crypto-actifs sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), également appelé "Flat Tax".

- Taux global de 30 % : ce taux se décompose en 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.
- Option au barème progressif : depuis 2023, vous pouvez choisir d'être imposé selon votre tranche marginale d'imposition si cela est plus avantageux pour vous (notamment si vous êtes non-imposable).
- Événement fiscal : l'impôt ne se déclenche que lors d'une cession imposable, c'est-à-dire quand vous échangez un actif numérique contre une monnaie "fiat" (Euros, Dollars...) ou quand vous achetez un bien ou un service avec vos cryptos.
- Neutralité des échanges crypto-à-crypto : échanger du Bitcoin contre de l'Ethereum n'est pas une opération imposable.

Étape 2 : Le seuil de cession de 305 €

L'administration fiscale prévoit une exonération pour les petits portefeuilles, mais

attention à ne pas mal interpréter cette règle.

- Le principe : si le montant total de vos cessions (le montant total des ventes, et non la plus-value) sur l'année est inférieur à 305 €, vous êtes exonéré d'impôt.
- L'exception : dès que la somme de vos ventes dépasse 305 € sur l'année, chaque euro de plus-value est taxable dès le premier euro.
- Obligation déclarative : même si vous êtes sous le seuil de 305 €, il est recommandé de conserver vos justificatifs en cas de contrôle.

Étape 3 : Le calcul complexe de la plus-value globale

Contrairement aux actions classiques, le calcul de la plus-value en crypto suit une formule spécifique qui prend en compte la valeur totale de votre portefeuille au moment de chaque vente.

La formule officielle est la suivante : $\text{Plus-value} = \text{Prix de cession} - [\text{Prix total d'acquisition} \times (\text{Prix de cession} / \text{Valeur globale du portefeuille})]$.

- Prix de cession : le montant net encaissé lors de la vente.
- Prix total d'acquisition : la somme de tous vos achats historiques, diminuée des fractions de prix d'acquisition déjà utilisées lors de ventes précédentes.
- Valeur globale du portefeuille : la valeur de TOUS vos actifs numériques détenus sur TOUS vos comptes (exchanges et wallets froids) juste avant la vente.

Pourquoi est-ce complexe ? Parce que vous devez connaître la valeur totale de votre patrimoine crypto à la minute précise de chaque vente effectuée durant l'année.

Étape 4 : Distinction entre investisseur occasionnel et habituel

La qualification de votre activité change radicalement la fiscalité applicable.

- Investisseur occasionnel : c'est le cas général. Vous gérez votre patrimoine personnel. Vous êtes soumis à la Flat Tax de 30 % (catégorie des plus-values de biens meubles).

- Investisseur habituel : si vous multipliez les opérations de trading de manière professionnelle (outils complexes, fréquence très élevée, montants massifs), l'administration peut vous requalifier.

- Conséquences de la requalification : vos gains ne sont plus taxés à 30 %, mais entrent dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), soumis au barème progressif de l'impôt et aux cotisations sociales des indépendants.

Étape 5 : Les formulaires à remplir

Pour être en règle, vous devez joindre des annexes spécifiques à votre déclaration de revenus annuelle.

- Formulaire n°2086 : c'est ici que vous détaillez chaque opération de vente imposable et que vous effectuez le calcul complexe de la plus-value.

- Formulaire n°2042-C : vous y reportez le montant global de la plus-value ou de la moins-value calculé sur l'annexe 2086.

- Formulaire n°3916-bis : obligatoire pour déclarer tous les comptes d'actifs numériques ouverts, détenus ou clos à l'étranger (comme Binance, Coinbase, Kraken, etc.). L'oubli de cette déclaration peut entraîner une amende par compte non déclaré.

LE CONSEIL PRO : Ne tentez pas de faire ces calculs manuellement si vous avez effectué plus de 10 transactions dans l'année. Utilisez des outils de gestion fiscale spécialisés (comme Waltio, Coinpanda ou Koinly). Ces logiciels se connectent à vos plateformes via API, récupèrent l'historique et génèrent automatiquement vos formulaires 2086 et 3916-bis, garantissant ainsi la conformité de votre méthode de calcul face au fisc.

Chapitre 12

Le Guide Pratique de la Déclaration 2042

Comprendre l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)

Avant de vous lancer dans la saisie de votre déclaration, vous devez impérativement récupérer votre IFU (Imprimé Fiscal Unique). Ce document est mis à votre disposition chaque année (généralement en avril) par votre banque ou votre courtier en ligne.

Pourquoi l'IFU est-il votre meilleur allié ?

- **Centralisation** : Il regroupe l'intégralité de vos gains, pertes et dividendes de l'année précédente.
- **Traduction** : Il fait le lien direct entre vos opérations boursières et les numéros de cases de la déclaration 2042.
- **Fiabilité** : C'est ce document que l'administration fiscale utilise pour pré-remplir votre déclaration.

Étape par Étape : Remplir les Cases Clés

Une fois votre IFU en main, connectez-vous sur votre espace particulier sur impots.gouv.fr. Accédez à l'étape 3 de la déclaration en ligne intitulée "Revenus et charges".

1. Les revenus de capitaux mobiliers (Cases 2DC et 2TR)

- **Case 2DC (Dividendes)** : Inscrivez ici le montant brut des dividendes d'actions. Ces revenus sont éligibles à un abattement de 40 % si vous optez pour le barème

progressif.

- Case 2TR (Intérêts) : Indiquez les produits de placement à revenu fixe (obligations, livrets fiscalisés, comptes à terme).

2. Les plus-values de cession (Case 2VG)

- Case 2VG : C'est ici que vous renseignez votre gain net global. Il s'agit du total de vos ventes gagnantes, duquel vous avez soustrait vos ventes perdantes (moins-values) de l'année.

- Attention : Si le résultat est négatif (moins-value globale), ne remplissez pas la case 2VG. Votre perte est reportable pendant 10 ans sur vos futurs gains.

3. La CSG et les acomptes (Cases 2BH et 2CK)

- Case 2BH : Elle correspond aux revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible. Vérifiez que le montant indiqué sur votre IFU correspond bien à cette case.

- Case 2CK : Très important ! Elle indique le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire déjà payé lors de la perception de vos revenus. Ce montant sera déduit de votre impôt final pour éviter la double imposition.

Vérification des Montants Pré-remplis

L'administration fiscale pré-remplit une grande partie des données. Cependant, l'erreur est humaine et le contribuable reste responsable de l'exactitude des chiffres déclarés.

Check-list de vérification :

- Concordance : Comparez chaque chiffre de votre IFU avec les montants affichés dans les cases pré-remplies à l'écran.

- Comptes à l'étranger : Si vous utilisez un courtier étranger (ex: Degiro, Interactive Brokers), les cases ne seront pas pré-remplies. Vous devez saisir les montants manuellement en vous basant sur leur rapport fiscal.

- La case 2OP : Par défaut, la Flat Tax (30 %) est appliquée. Si vous avez peu de revenus, cochez la case 2OP pour choisir l'imposition au barème progressif. Cela peut vous faire économiser beaucoup d'argent.

LE CONSEIL PRO :

Ne validez jamais votre déclaration sans tester l'option "Case 2OP". Faites une simulation en cochant la case, puis en la décochant. Le site des impôts calculera automatiquement le montant le plus avantageux pour vous à la toute fin. Si votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) est de 0 % ou 11 %, le barème progressif est presque toujours préférable à la Flat Tax !

Chapitre 13

Stratégies d'Expert : Optimisation et Transmission

Module : Stratégies d'Expert : Optimisation et Transmission

Au-delà de la simple gestion d'un compte-titres ou d'un PEA, les investisseurs avertis utilisent des outils spécifiques pour maximiser la capitalisation et préparer la transmission du patrimoine sans subir une fiscalité lourde.

1. L'Assurance-Vie : Une Enveloppe de Capitalisation Puissante

L'assurance-vie n'est pas qu'un simple placement de précaution. C'est un moteur fiscal qui permet de faire fructifier un capital en reportant l'imposition.

- Le report d'imposition : Tant que vous ne retirez pas d'argent de votre contrat, les gains et dividendes sont réinvestis sans être taxés.
- La fiscalité après 8 ans : Vous bénéficiez d'un abattement annuel sur les intérêts de 4 600 € (célibataire) ou 9 200 € (couple) lors de vos retraits.
- Un outil de transmission hors pair : Pour les versements effectués avant 70 ans, vous pouvez transmettre jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire sans aucun droit de succession.
- La gestion sous mandat : Accédez à des fonds non cotés (Private Equity) ou à de l'immobilier (SCPI) pour diversifier votre portefeuille boursier.

2. La Donation de Titres : La "Purge" de la Plus-Value

C'est l'une des stratégies les plus efficaces pour transmettre un portefeuille d'actions fortement valorisé tout en effaçant l'impôt sur les gains.

- Le principe : Vous donnez vos titres (actions, OPCVM) à vos enfants au lieu de leur donner du cash.
- L'avantage fiscal majeur : La donation "purge" la plus-value. Les impôts sur les gains latents que vous auriez dû payer en vendant les titres disparaissent totalement.
- Le nouveau prix de revient : Pour vos enfants, la valeur d'acquisition devient le cours de l'action au jour de la donation. S'ils vendent immédiatement, ils ne paient aucun impôt sur la plus-value.
- Utilisation des abattements : Vous pouvez donner jusqu'à 100 000 € par parent et par enfant tous les 15 ans sans payer de droits de donation.

3. La Société Civile de Portefeuille : Structurer son Patrimoine

Pour ceux qui souhaitent gérer un patrimoine familial important, la création d'une Société Civile (SC) ou d'une Holding offre une flexibilité que ne permet pas la détention en direct.

- Le choix de l'impôt sur les sociétés (IS) : Contrairement au compte-titres classique, vous pouvez opter pour l'IS. Cela permet de piloter votre revenu imposable : vous ne payez l'impôt sur le revenu que sur ce que vous vous versez réellement.
- Le maintien du contrôle : En tant que gérant, vous gardez le pouvoir de décision sur les investissements, même si vous avez déjà transmis la majorité des parts (la nue-propriété) à vos héritiers.
- Le démembrement de parts : Vous pouvez donner la nue-propriété des parts de la société à vos enfants tout en conservant l'usufruit (les dividendes).
- La déduction des frais : Sous le régime de l'IS, vous pouvez déduire les frais réels (frais de gestion, intérêts d'emprunt, conseils) des bénéfices imposables de la société.

4. Récapitulatif des avantages par objectif

- Objectif "Capitalisation maximale" : Privilégiez l'Assurance-Vie ou la Société à l'IS pour réinvestir les gains bruts.
- Objectif "Zéro impôt sur les gains" : Utilisez la Donation de titres pour transmettre un portefeuille déjà bien valorisé.
- Objectif "Gouvernance et transmission" : Mettez en place une Société Civile pour organiser le passage de témoin entre générations.

LE CONSEIL PRO : Ne vendez jamais vos titres pour donner du cash à vos enfants si vous avez de fortes plus-values. En donnant directement les titres, vous économisez les 30% de Flat Tax. C'est un gain immédiat et massif pour votre patrimoine familial qui ne nécessite qu'un simple passage devant un notaire ou une déclaration au fisc.

FIN

Merci d'avoir lu "Bourse & Impôts : Guide Clair (FR)"

Une œuvre écrite par Fusianima Expert

[Lire la version interactive et commenter](#)

[Découvrir les autres œuvres de l'auteur](#)